

22 juin 2020

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 octobre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 900 000 francs pour les années 2020, 2021 et 2022, soit:

- **l'ouverture d'un crédit de 300 000 francs destiné à renouveler des décorations lumineuses de Noël et développer leur périmètre;**
- **l'ouverture d'un crédit de 600 000 francs destiné à acquérir de nouvelles œuvres pour les trois prochaines éditions du festival Geneva Lux.**

Rapport de M. Régis de Battista.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 3 décembre 2019. La commission s'est réunie les 9 et 23 janvier et le 20 février 2020 sous la présidence de M. Amar Madani. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif de la Ville de Genève un crédit de 900 000 francs destiné au renouvellement des décorations lumineuses de Noël et à l'acquisition de nouvelles œuvres pour le festival Geneva Lux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2024.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner les créations et décorations concernées par la présente demande de crédit totalement amorties après cinq ans et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Séance du 9 janvier 2020

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations (LOM), de M^{me} Alexandra Lawi et de M. Lucien Scherly, collaboratrice et collaborateur personnels

M. Barazzone entame sa présentation en rappelant en quoi consiste le festival Geneva Lux. La première édition ne concernait que des illuminations de Noël. En 2014, le festival a évolué, avec l'arrivée d'œuvres contemporaines, et présentes dans différents quartiers. En 2016, une proposition avait permis de renouveler toutes les LED et d'acquérir de nouvelles œuvres. Le magistrat rappelle que la durée de vie de ces LED est relativement courte, cinq ans au mieux, au vu de leur forte utilisation et de leur exposition au froid et au vent.

La proposition qui est présentée sépare les deux événements. D'un côté, un crédit de 300 000 francs est demandé pour les illuminations de Noël, pour continuer à illuminer la Ville pendant les Fêtes. De l'autre, le Geneva Lux, qui commencera le 24 janvier 2020, avec une demande de crédit de 600 000 francs. Les deux événements ont été espacés afin de leur donner une plus grande visibilité respective. D'autre part, peu de manifestations ont lieu en Ville durant les mois de janvier et février. Le DEUS a travaillé en collaboration avec Genève Tourisme & Congrès, ainsi qu'avec la Ville de Lyon, pour promouvoir le tourisme autour de cette manifestation. Un partenariat a également été fait avec les Services industriels de Genève (SIG) pour utiliser de l'énergie verte. Le magistrat rappelle que certaines œuvres sont restées exposées de façon permanente, notamment celle se trouvant derrière la gare, qui fait aujourd'hui partie de l'identité du quartier.

M. Barazzone note qu'il aurait pu ne pas déposer cette proposition au vu de son départ proche, mais estime qu'il s'agit là d'une proposition faisant le lien entre cette administration et la prochaine. Il reviendra à la prochaine magistrate ou au prochain magistrat de décider ce qui se fera ensuite pour cet événement. Le festival aura en tout cas cette année beaucoup plus d'ampleur, avec un plus grand nombre d'œuvres, dont certaines seront louées afin de pouvoir apporter du changement dans le paysage. M. Barazzone note malgré tout que le budget aujourd'hui alloué au festival ne sera jamais suffisant pour acquérir une renommée similaire à celle de la Fête des Lumières à Lyon, par exemple, mais que la

présence de 40 œuvres dont 26 sont exposées lors de cette sixième édition représente un bon début. Un partenariat a été aussi fait avec le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) pour favoriser la présence d'artistes locaux. Pour terminer, le magistrat invite les membres de la commission à venir à l'inauguration du festival le 24 janvier à 18 h à la place de la Madeleine. M. Barazzone souligne que ce festival permet de revoir la Ville sous un angle plus poétique, qui met en valeur des monuments, des parcours, et permet de profiter de la Ville autrement, grâce à la lumière.

Questions-réponses

Suite à la présentation de M. Barazzone, le président donne la parole aux commissaires pour d'éventuelles questions.

Une commissaire trouve fortement appréciable le festival Geneva Lux, qui représente une réelle opportunité pour les quartiers. La présence de l'art en Ville gagne à être développée, notamment pour le bien-être de la population. La conseillère municipale souhaite savoir si des événements sont organisés pour d'autres fêtes religieuses, que ce soit pour l'Aïd ou pour Yom Kippour. Elle se demande si cet événement pourrait être un peu plus développé sur la rive droite.

M. Barazzone répond que ces illuminations se veulent laïques, et donc des décorations de fin d'année. Il rappelle qu'il n'est pas toujours facile d'adapter les œuvres à tous les lieux, et que les lieux plus appropriés se trouvaient plutôt sur la rive gauche, les contraintes y étant moindres. Le conseiller administratif note cependant qu'à terme il serait tout à fait possible d'augmenter le nombre d'œuvres présentes sur la rive droite.

Un commissaire rappelle le succès du festival avec un budget relativement modeste. Il note que cette réussite est aussi partagée avec les commerçants, notamment lors d'événements comme le marché de Noël. Le conseiller municipal souhaite savoir si le crédit demandé pour les illuminations de Noël concerne également celles présentes au marché de Noël, et se demande s'il n'y a pas lieu de doubler cet espace dans les années à venir.

M. Barazzone répond que, s'agissant du marché de Noël, les investissements ont été faits par les organisatrices. La Ville ne fait qu'encaisser un loyer. Le marché de Noël ne représente donc pas de coûts pour la Ville, qui n'a pas investi. Pour ce qui est de l'avenir de l'événement, deux hypothèses sont aujourd'hui envisagées, face à l'enchevêtrement de l'événement avec l'Escalade. Le marché pourrait soit être déplacé au Jardin anglais, soit être démarré un peu plus tôt, démonté temporairement le temps de l'Escalade, et remis par la suite en place. La deuxième solution semble être privilégiée par les organisatrices, car moins coûteuse. Le marché sera donc augmenté en termes de longueur plutôt qu'en termes de surface.

Le même commissaire souhaite savoir si d'autres projets, dans cette proposition, permettent d'exposer de façon permanente des œuvres du Geneva Lux, comme c'est le cas sur la plaine de Plainpalais.

M. Barazzone rappelle que les illuminations présentes sur la plaine ont été financées par le FMAC. En revanche, deux œuvres sont déjà permanentes, dont une présente sur la façade de la banque Mirabaud. Des œuvres sont financées par des mécènes chaque année, afin de pouvoir en faire profiter le public plus longtemps. De plus, l'idée est aujourd'hui de mettre en place des parcours, afin de favoriser le tourisme.

Un commissaire trouve que les 900 000 francs demandés ne sont pas un budget si modeste et aimerait des précisions sur les œuvres allant être achetées pour un total de 600 000 francs.

Un commissaire rappelle que les illuminations de Noël doivent régulièrement être renouvelées en raison des conditions climatiques qui les abîment. Pour ce qui est de la partie Geneva Lux, des œuvres de qualité coûtent entre 85 000 et 100 000 francs. Les œuvres sont en moyenne utilisées pour cinq ans.

Il note aussi que dans le flyer de promotion fourni à la commission, des tarifs sont affichés.

Un commissaire revient sur le FMAC, en notant que l'ambition d'arriver au niveau de Lyon pourrait justement être associée au fonds municipal.

M. Barazzone note que cela se fait déjà, avec des dépenses conséquentes de la part du FMAC. Lorsque des œuvres sont achetées à des artistes locaux, les prix sont beaucoup plus bas. Mais pour que le public suive, il faut investir dans des œuvres plus monumentales, comme du mapping. Or, un mapping coûte 110 000 francs. M. Barazzone précise également que le fonds pour Geneva Lux a disparu, le DEUS passant désormais uniquement par des propositions.

Une commissaire se réjouit de cette volonté pour le Geneva Lux, qui permettra de trancher avec la rigueur de l'hiver genevois, et annonce son soutien à ce projet.

Un autre commissaire souhaite savoir si l'achat des LED est fait auprès de fournisseurs suisses.

M. Saucy répond que les LED sont toutes fabriquées en Chine, avec cinq fournisseurs se partageant le marché. En revanche, les œuvres sont construites dans la région. Pour ce qui est de la réutilisation, les structures sont réutilisées le plus possible.

M. Barazzone invite les membres de la commission à se rendre à l'inauguration du festival le 24 janvier.

Après le départ des auditionnés en ce qui concerne la proposition PR-1381, le président souhaite savoir si des demandes d'audition sont nécessaires. Aucune demande supplémentaire n'est faite.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien note que son groupe soutiendra cette proposition, et souligne que ce festival pourrait être le début d'une belle aventure. Le budget actuellement demandé, de 900 000 francs, semble être trop modeste et ne permettrait que de faire vivoter cet événement. Il estime qu'il faut avoir plus d'ambition concernant ce festival, qui pourrait être un événement plus important. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pourrait soutenir un projet mieux doté, un tel événement ne pouvant que profiter à la Ville, notamment en termes d'embellissement de l'espace urbain. Un amendement pourrait par exemple être proposé pour augmenter cette somme allouée.

Une commissaire d'Ensemble à gauche soutient cette proposition, tout en regrettant que ce projet se limite à la Vieille-Ville, avec peu de présence à la Servette, à la Jonction ou encore aux Eaux-Vives, alors même que ces quartiers sont vivants.

Une commissaire du Parti libéral-radical remercie son collègue et rappelle que le montant de Geneva Lux avait déjà été augmenté lors d'une précédente audition il y a trois ans. Elle remarque qu'au-delà de l'augmentation du périmètre et du montant, il faudrait également mettre en place des liens avec Art Genève, en incitant les visiteurs à quitter Palexpo pour observer les œuvres exposées en Ville. Finalement, elle propose de voter ce soir cette proposition, en l'amendant avec ces précisions supplémentaires.

Un commissaire du groupe des Verts se demande s'il ne faudrait pas demander au DEUS de se présenter devant la commission avec une proposition plus conséquente, afin de pouvoir juger de la faisabilité de ces propositions. Il propose également d'adresser une question écrite au département.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien note que M. Barazzone ne sera plus en charge du festival l'année prochaine. La seule personne pouvant donner de tels détails sera la future personne en charge du DEUS. Même si les responsables des services pourraient répondre à ces questions, la volonté politique reste motrice.

Un commissaire du Parti socialiste note que son groupe soutient cette proposition, ainsi que la proposition formulée par son collègue précédent. Il note cependant qu'il serait intéressant d'entendre à nouveau le DEUS sur cette augmentation budgétaire. Une condition devra cependant être respectée, celle de l'extension du périmètre du festival à la rive droite.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que ce sont les services du DEUS qui ont mis en œuvre le festival, et qu'il ne s'agit pas uniquement de l'œuvre du magistrat en charge. Elle aussi rejoint la proposition de son collègue sur la nécessité d'obtenir une nouvelle proposition de la part du département, avec les modifications nécessaires, afin que les coûts soient justifiés.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que son groupe peut soutenir la proposition en l'état, sans amendement. Le crédit est déjà conséquent pour les années à venir. Un complément pourrait cependant être déposé ultérieurement, par exemple l'année prochaine, avec une proposition détaillée pour étoffer l'offre.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien comprend la frilosité de certains de ses collègues, mais rappelle que l'engagement pris par cette proposition s'étale sur trois ans. Ce festival nécessite un cadre, avec une offre la plus populaire possible, dans les différents quartiers de la Ville. En revanche, la commission enverrait un signal positif en proposant au DEUS un budget plus conséquent, tout en fixant certaines conditions-cadres justifiant cet apport budgétaire. Il souhaiterait que la commission se laisse un temps de réflexion sur le sujet, avec pour objectif de formuler des propositions plus ambitieuses pour le festival.

Un commissaire du Parti libéral-radical rejoint son collègue sur certaines idées, notamment l'élargissement à d'autres quartiers, mais note qu'il serait possible de voter 400 000 francs supplémentaires pour cette proposition, en plus des 900 000 francs prévus, par le biais d'un amendement, afin de déjà pallier le manque pour les années à venir, tout en ayant le temps de voir comment la nouvelle administration gèrera ce festival, et si des besoins supplémentaires se font sentir. Il note qu'avec 400 000 francs, la Ville peut acquérir quatre œuvres supplémentaires pour la rive droite.

Une commissaire d'Ensemble à gauche note que si l'on arrive à débloquer quelques millions de francs pour le Grand Théâtre sans problème, une augmentation pour cette proposition est tout à fait possible.

Un commissaire du Parti socialiste se demande si n'y a pas urgence à voter sur cette proposition, du fait que l'argent concerne le festival qui commencera le 24 décembre.

Un commissaire du Parti libéral-radical note que le projet pour 2020 est difficilement modifiable, et que les modifications apportées concerneront les éditions suivantes.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que tout est dans la proposition, qui s'étale sur trois années, et que si la commission veut mettre plus d'argent, elle doit se concentrer sur le budget du Geneva Lux. Si la commission

veut rajouter quatre œuvres sur la rive droite, elle doit rajouter 400 000 francs, les prix étant définis dans la proposition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est gêné par l'idée de rajouter de l'argent dans un projet, alors que chaque centime doit faire l'objet d'une étude préalable. Rien n'empêchait M. Barazzone d'arriver avec une proposition plus ambitieuse et chiffrée par les personnes compétentes.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien entend les craintes formulées tout en rappelant la capacité de décision de la commission. La commission peut aussi créer des opportunités. Il propose que la commission augmente le budget sur les trois années, tout en demandant au DEUS de revenir devant la commission pour présenter le projet mis en place avec la dotation supplémentaire.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle qu'il est toujours possible de faire des amendements sur des propositions. Si les amendements demandent en général une diminution, rien n'empêche de proposer une augmentation. Cet amendement doit être voté rapidement pour que les équipes du DEUS aient le temps de mettre en place un projet plus ambitieux.

Un commissaire du Parti socialiste aimerait que la commission prenne le temps de réfléchir sur tout ce qui a été dit ce soir, afin de laisser chacune et chacun construire son opinion sur le sujet.

Le président propose donc de repousser le vote pour une quinzaine de jours.

La commission passe au vote sur cette proposition, qui est acceptée par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

Séance du 23 janvier 2020

Le président rappelle que suite à l'audition de M. Barazzone sur cette proposition, les commissaires ont émis le souhait d'étendre le périmètre du festival à la rive droite. Le président a écrit au magistrat, qui a répondu à la demande de la commission dans un courriel qui a été transmis aux commissaires. Le président donne la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles remarques sur cette réponse.

Discussion et votes

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que son groupe gardera sa position vis-à-vis de cette proposition. Le parti ne votera donc pas une augmentation de l'enveloppe allouée au festival, tout en reconnaissant le franc succès de l'édition 2020. Il est clair que le DEUS a pris le temps de réfléchir à une

organisation intelligente. Il salue le travail du magistrat sur ce festival, avec une demande de crédit raisonnable, inférieure à 1 million de francs. Le commissaire constate également que cette action donne une bonne image du magistrat avant son départ. Pour ce qui est de l'équilibre entre la rive gauche et la rive droite, et il estime qu'il y a des œuvres très réussies présentes sur la rive droite, et que ce déséquilibre ne justifie pas une augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée. Le Mouvement citoyens genevois se tiendra donc au budget demandé pour l'instant, et avisera à l'avenir si le besoin se fait sentir.

Un commissaire du groupe des Verts note que trois festivals de lumière sont organisés dans la région, que ce soit à Lyon, à Morat ou à Lausanne. Cependant, il faut se demander si la Ville veut se positionner stratégiquement sur un événement existant déjà dans d'autres villes, au lieu de, avec les montants déjà investis, augmenter l'offre culturelle en Ville.

Une commissaire d'Ensemble à gauche note que la vision du Mouvement citoyens genevois concernant l'équilibre est particulière, quand il apparaît que la rive droite reste peu dotée en œuvres. La rive droite aurait pourtant bien des endroits permettant d'exposer de nouvelles œuvres, que ce soit dans les parcs ou les quartiers. D'autre part, tous les quartiers de la rive gauche ne sont pas dotés de la même façon, à l'instar de la Jonction ou des Eaux-Vives.

Un commissaire du Parti libéral-radical constate que la disparité entre les deux rives est indéniable. Le commissaire salue l'idée de M. Barazzone d'organiser un tel événement durant le mois de janvier, souvent peu animé, pour que la population puisse continuer à profiter de la Ville le soir. Il estime que la commission pourrait faire en sorte de modifier la dotation budgétaire, qui va sur trois ans. Le Parti libéral-radical propose de rajouter 400 000 francs de frais de fonctionnement à cette proposition, afin que les imprévus liés à l'extension à la rive droite puissent être palliés lors des prochaines éditions.

Un commissaire du Parti socialiste note que son groupe trouve qu'il est pertinent que Genève organise une fête des lumières, la Ville méritant cet embellissement nocturne de son paysage. D'autre part, il est assez rare qu'une commission décide d'augmenter un budget, et il faut donc en profiter.

Un autre commissaire du Parti socialiste observe que les commissaires sont majoritairement disposés à aller de l'avant vis-à-vis de ce festival, mais note que son groupe n'a pas eu le temps de discuter de cette question en caucus, et souhaiterait reporter le vote afin que les choses soient faites correctement.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien note que le Parti libéral-radical propose une augmentation de 400 000 francs et trouve positive cette volonté commune de faire du Geneva Lux un événement plus ambitieux. Il note également que ce festival ne saurait être comparé à la Fête des Lumières, ne serait-ce qu'au

vu de la différence de budgets entre les deux événements. Les retours sur le festival restent malgré tout très positifs jusqu'ici, notamment vis-à-vis des personnes trônant sur la gare ou devant la cathédrale. Toute la population est impactée par ces œuvres, et le commissaire estime que c'est sur cet aspect émotionnel que la commission doit jouer. Il ne s'agit pas ici d'une politique publique, mais d'une possibilité d'amener du plaisir aux Genevoises et aux Genevois. Cette création de bonheur, dans une période plutôt creuse en termes de culture, doit être encouragée. Il continue suite aux propos d'un collègue du Parti socialiste et le rejoint en notant qu'il est important de fédérer tous les partis sur la question. En revanche, il est important de prendre son temps, de construire un projet ambitieux qui évitera à la commission de devoir se pencher à nouveau sur le sujet dans moins de trois ans. Le report du vote est donc une option plus sage.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que ce qui est déjà fait suffit, et qu'il ne soutiendra pas une augmentation de l'enveloppe allouée à l'événement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche revient sur la prise de parole de son collègue du Parti démocrate-chrétien et note que des espaces sont adaptés sur la rive droite pour accueillir des œuvres. D'autre part, des centres urbains importants s'y trouvent, ce qui justifie l'extension du périmètre.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque que ces questions avaient déjà été discutées la semaine précédente, et que les différents groupes avaient prévu de se concerter. Or, ce projet n'a pas encore été voté, alors même que l'argent a déjà été dépensé. Il estime qu'il s'agit d'une bonne édition, et qu'il serait possible de reprendre ce débat pour la prochaine édition. Il s'agit ici de voter en urgence le crédit demandé pour cette édition. Il continue car estime qu'il faut plus de recul avant d'envisager d'augmenter le crédit demandé, notamment en raison de la somme demandée.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien comprend la prudence du Mouvement citoyens genevois par rapport à cette situation, mais rappelle qu'il a été dit qu'il était réglementairement possible de rajouter un budget supplémentaire si une commission trouvait un concept intéressant. Le concept est ici clairement défini, et il suffit d'augmenter en fonction du nombre d'œuvres demandées. La commission connaissant le prix moyen de chaque œuvre, il lui suffit de faire son choix sur le chiffre qu'elle veut augmenter. Cette décision concernera l'édition actuelle ainsi que les éditions à venir. Le crédit, s'il n'est pas utilisé, ne sera pas dépensé.

Un commissaire du Parti socialiste comprend la précaution du Mouvement citoyens genevois mais note que la décision de la commission mérite d'aller vers une dépense supplémentaire. Ces 2 millions de francs se justifient, d'autant plus qu'un contact a été établi avec le magistrat pour avoir son avis sur le sujet.

Une commissaire d'Ensemble à gauche pense que la réponse de M. Barazzone a été mal comprise par certaines personnes. Le magistrat propose un crédit supplémentaire de 900 000 francs, auquel se rajouterait le montant proposé par la commission, ce qui ferait en tout 2 millions de francs. Elle rappelle que le coût moyen d'une œuvre est d'environ 100 000 francs, ce qui permettrait de rajouter environ huit œuvres.

Un commissaire du Parti socialiste note qu'il faudrait commencer à préparer un amendement sur cette proposition.

Un commissaire du groupe des Verts note que les Verts saluent le travail fait par le magistrat, mais regrettent que cette image soit assez floue. Un coût moyen est donné pour les œuvres, mais aucun détail n'est fourni. Il regrette ces propositions assez floues, au vu de l'engagement financier important. Les Verts s'en tiendront à la proposition d'origine, tout en suivant la décision du reste de la commission vis-à-vis de la façon de procéder au vote.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ne comprend pas la question posée par son collègue Vert, et demande si les Verts veulent un prix détaillé par œuvre. Le commissaire ne voit cependant pas quel serait l'intérêt de connaître le coût individuel de chaque œuvre. Les œuvres coûtent en moyenne 100 000 francs, ce qui donne une idée globale du prix dépensé par œuvre, mais ce sera à la direction du festival de définir quelles œuvres sont les plus adaptées en fonction des lieux. Rentrer dans un chiffre au centime n'est pas essentiel pour la commission. Le plus important est de voir le périmètre que la commission veut donner au festival. 100 000 francs font, concrètement, gagner 100 m de périmètre, afin de toucher plus de Genevoises et de Genevois.

Un commissaire du groupe des Verts revient sur les propos de son collègue du Parti démocrate-chrétien et note que, face à une augmentation d'un tiers du budget, il faut pouvoir obtenir une planification précise, stratégique. La demande des Verts est de rentrer dans le détail pour pouvoir établir une enveloppe adaptée.

Un commissaire du Parti socialiste note que M. Barazzone n'a pas compris que la commission aurait aimé plus de détails. Il est cependant tout à fait possible de lui demander, face au report du vote, que le département fasse une présentation sur ces 2 millions de francs, en présentant notamment l'extension sur la rive droite.

Une commissaire d'Ensemble à gauche note qu'il sera difficile d'améliorer le festival pour l'édition de 2020, l'édition étant déjà presque passée, mais qu'il serait tout à fait possible d'apporter des modifications dès l'année suivante, la demande de crédit de cette proposition s'étalant sur trois ans.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien revient sur la question du détail des prix. Le conseiller municipal rappelle que chaque œuvre permet d'élargir le

périmètre du festival. D'autre part, il se demande si cette proposition n'aurait pas dû être envoyée à la commission des arts et de la culture, qui serait peut-être plus à même de traiter la question de l'achat des œuvres. Le but n'est pas non plus de perdre trop de temps sur cet objet, même s'il n'y a pas d'urgence.

Un commissaire du Parti libéral-radical ne pense pas qu'il soit nécessaire de renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture, ce qui ne ferait que rajouter du temps de traitement. Le concept existe déjà, et la seule question qui reste est de savoir à combien s'élèvera le montant rajouté par la commission à la demande de crédit.

Une commissaire d'Ensemble à gauche trouve qu'il serait dommage d'envoyer cet objet à la commission des arts et de la culture, ce festival étant du ressort du DEUS, et qu'il est intéressant pour la commission de traiter des sujets différents de ceux qu'elle est habituée à traiter.

Un commissaire du groupe des Verts note qu'il y a trois positionnements se dégageant ce soir: un vote avec augmentation de crédit, une demande d'étude plus approfondie ou un vote avec maintien de l'enveloppe actuelle. Il recommande de voter cette proposition en l'état tout en incluant une recommandation pour une proposition plus ambitieuse pour les éditions à venir.

Une commissaire du Parti libéral-radical note que la politique doit aussi faire rêver la population. L'objet que la commission a entre les mains lui permettrait d'atteindre cet objectif. Elle estime qu'il faut être courageux, et voter cette proposition avec une augmentation. Tous les membres de la commission sont convaincus, et convaincre les caucus ne devrait pas être difficile. De telles occasions sont rares et la commission gagnerait à avoir pris le courage de faire rêver les Genevoises et les Genevois.

Un commissaire du Parti socialiste note que la commission des arts et de la culture aurait le temps de traiter cet objet, mais que cela ne serait pas nécessairement une bonne idée. Il rejoint sa collègue du Parti libéral-radical sur ses positions, et trouve qu'embellir la Ville est une bonne idée. Mais au vu des réactions de la population sur toutes les dépenses publiques, le besoin de justification est aujourd'hui nécessaire.

Le président rappelle qu'il y a trois pistes envisagées, et les soumet individuellement au vote.

La commission passe au vote sur la proposition pour voter sur le texte d'origine, sans rajout.

Par 10 non (2 EàG, 4 S, 2 PDC, 2 PLR) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (Ve), la proposition est refusée.

La commission passe au vote concernant la proposition de repousser le vote à une date ultérieure.

Par 7 oui (2 PDC, 1 Ve, 4 S) contre 5 non (2 MCG, 1 UDC, 2 EàG) et 2 abstentions (PLR), la proposition est acceptée.

La commission passe au vote concernant la proposition d'un vote immédiat avec augmentation du crédit de 400 000 francs.

Par 7 non (4 S, 2 PDC, 1 Ve) contre 7 oui (2 PLR, 1 UDC, 2 EàG, 2 MCG), la proposition est refusée.

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication retient donc le report du vote à la séance de la semaine suivante.

Le président invite les partis à venir en séance avec des chiffres précis pour amender cette proposition.

Un commissaire du Parti socialiste note que son groupe n'aura pas le temps de prendre une décision d'ici au 30 janvier.

Le président propose alors de reporter au 6 février le vote sur cette proposition.

Séance du 20 février 2020

Avant de passer au vote concernant cet objet, le président souhaite savoir si des membres ont des remarques supplémentaires.

Discussion et votes

Un commissaire du groupe des Verts note que, suite aux propositions faites par l'ensemble des commissaires, les Verts estiment qu'il n'y aura pas besoin de rallonge au budget proposé par le Conseil administratif. Pour des questions de pollution lumineuse, le parti ne souhaite pas soutenir le développement du festival, et recommande donc un vote de la proposition en l'état.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite un vote de cette proposition en l'état, en notant qu'il préfère attendre de voir ce que le Conseil administratif fera avec ce crédit de 900 000 francs avant de rajouter un budget supplémentaire.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se positionne en faveur d'un rajout de 400 000 francs afin de pouvoir développer le festival sur la rive droite.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe, suite à un débat en caucus, souhaite soutenir l'augmentation de la dotation du festival de 400 000 francs.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que ce festival ne peut qu’apporter de la joie aux Genevoises et aux Genevois, et annonce que son groupe soutiendra l’augmentation de 400 000 francs proposée.

Un commissaire du Parti socialiste aimerait que l’on ne considère pas ce festival comme une pollution lumineuse.

Un commissaire du groupe des Verts précise que la position des Verts prend en compte les aspects positifs amenés par ce festival, mais que le groupe considère malgré tout que la pollution lumineuse en Ville est déjà suffisante durant l’hiver pour ne pas péjorer la situation.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe soutiendra la proposition d’amendement, essentielle pour rendre la Ville vivante et développer le festival sur la rive droite. D’autre part, cette augmentation servira à envoyer un signal à la prochaine personne en charge du festival, pour montrer l’attachement de cette commission au Geneva Lux.

Le président rappelle donc que ce rajout de 400 000 francs sera proposé comme un amendement, en faisant passer le crédit de 600 000 francs alloué au festival Geneva Lux à un montant de 1 million de francs.

La commission passe au vote sur cet amendement.

Par 10 oui (2 EàG, 3 S, 2 PDC, 3 PLR) contre 1 non (Ve) et 2 abstentions (MCG), l’amendement est accepté.

La commission passe au vote de la proposition amendée.

Par 12 oui (2 EàG, 3 PS, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG) et 1 abstention (Ve), cette proposition amendée est acceptée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif de la Ville de Genève un crédit de 300 000 francs destiné au renouvellement des décorations lumineuses de Noël et un crédit de 1 million de francs destiné à l’acquisition de nouvelles œuvres pour le festival Geneva Lux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 1,3 million de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2024.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner les créations et décorations concernées par la présente demande de crédit totalement amorties après cinq ans et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.